

GUIDE DU CANDIDAT

La VAE : le diplôme de journaliste par l'expérience

Faire reconnaître votre parcours professionnel par une certification d'État de niveau 6 (Bac+3).

NIVEAU
6 (Bac+3)

FICHE
RNCP 40401

DIPLÔME
3 blocs de
compétences

FINANCEMENT
Éligible au CPF

LA VAE EN BREF

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme à partir de ce que vous avez appris en exerçant. Vous n'avez pas de cours à suivre : vous décrivez votre expérience dans un dossier, puis vous la présentez devant un jury de professionnels, qui évalue vos compétences au regard du référentiel du diplôme.

Qui peut se lancer ? Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de diplôme : salariés, journalistes indépendants et pigistes, demandeurs d'emploi, bénévoles d'un média associatif.

Quelle expérience ? Une expérience en rapport direct avec les compétences du diplôme de journaliste : recherche et vérification de l'information, écriture, reportage, édition, diffusion. Elle peut être salariée, indépendante ou bénévole. L'entretien d'orientation permet de vérifier avec vous que votre parcours correspond au diplôme.

Le cadre légal de la VAE est présenté sur le site du service public : vae.gouv.fr.

LE DIPLÔME DE JOURNALISTE DE L'ESJ PRO

Le diplôme de journaliste de l'ESJ PRO est une certification professionnelle enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) par France compétences. Il forme des journalistes de tous médias : presse écrite, web, radio et télévision.

Niveau 6 (Bac+3) — Fiche RNCP 40401 — Code NSF 321 (journalisme et communication)

Le diplôme se compose de trois blocs de compétences. Vous pouvez viser le diplôme complet ou un ou plusieurs blocs. Chaque bloc validé vous reste acquis définitivement ; le diplôme est délivré une fois les trois blocs validés.

Bloc	Intitulé
1	Assurer la veille, l'identification, la collecte et la vérification de l'information afin de produire un contenu journalistique adapté à son média
2	Traiter l'information en déterminant la structure d'un sujet, en collectant sur le terrain un matériau fiable, afin de mettre en récit et de produire un contenu journalistique clair, précis et accessible

Bloc	Intitulé
3	Partager l'information en l'adaptant aux différents supports de diffusion d'un média, pour que le contenu journalistique décliné sous différents formats atteigne un public large

Le détail des compétences de chaque bloc figure sur la fiche France compétences :

francecompetences.fr/recherche/rncp/40401

LES ÉTAPES DE VOTRE PARCOURS

- 1 Entretien d'orientation**
Un premier échange avec l'ESJ PRO pour vérifier que le diplôme correspond à votre expérience, mesurer la faisabilité du projet et vous présenter la démarche et les financements possibles. Une synthèse écrite de cet entretien peut vous être envoyée sur demande.
- 2 Dossier de recevabilité (livret 1)**
Vous remplissez le livret 1 et le complétez avec un CV détaillé (expériences professionnelles et extra-professionnelles), les justificatifs de votre expérience (attestations, diplômes, certificats) et une lettre de motivation. Seuls les dossiers complets sont étudiés. Un comité VAE composé de journalistes examine votre demande ; la décision de recevabilité vous est notifiée par écrit.
- 3 Accompagnement (facultatif)**
Un accompagnateur de l'ESJ PRO vous aide à rédiger votre dossier de validation et à préparer votre passage devant le jury. Il peut débiter dès l'entrée dans le parcours. Il fait l'objet d'une convention, signée avec vous, ou avec vous et votre employeur.
- 4 Dossier de validation (livret 2)**
Vous décrivez précisément vos activités et la manière dont vous les avez menées, pour permettre au jury d'évaluer vos compétences au regard du référentiel. Vous l'adressez au référent VAE de l'ESJ PRO.
- 5 Mise en situation professionnelle**
Dans les jours qui précèdent le jury, vous réalisez une production journalistique dans les locaux de l'ESJ PRO. Elle est ensuite présentée au jury.
- 6 Jury**
Vous présentez votre dossier et échangez avec le jury sur votre expérience et votre production.
- 7 Décision**
Le jury délibère et vous notifie sa décision par courrier. Vous recevez un livret de certification qui mentionne les blocs acquis et, le cas échéant, le diplôme.

LES DÉLAIS À CONNAÎTRE

Étape	Délai
Validité de la recevabilité	12 mois à compter de la décision favorable. Au-delà, la demande est à renouveler.
Dépôt du dossier de validation (livret 2)	12 mois maximum.
Date du jury	Fixée avec vous, au plus tôt 3 mois après la réception de votre dossier complet.

Étape	Délai
Mise en situation professionnelle	Dans les jours qui précèdent le jury, idéalement dans les quinze jours.
Évaluation complémentaire (validation partielle)	Dans les 2 ans qui suivent le premier jury.

LES ÉPREUVES

La mise en situation professionnelle. Selon votre parcours et le support sur lequel vous exercez, vous réalisez l'une des productions suivantes :

- **Radio** : un flash de trois minutes, préparé en 1 h 30 et enregistré en conditions de direct.
- **Télévision** : un plateau de 45 secondes sur un sujet d'actualité, rédigé en 1 h 30 et enregistré en conditions de direct.
- **Presse écrite et web** : un article de 3 000 signes sur un sujet d'actualité locale (sujet donné à 9 h, rendu le lendemain à 17 h).

La séance de jury. Elle se déroule en quatre temps :

Temps	Durée
Préparation	45 min
Présentation de votre dossier et de votre production	45 min
Entretien avec le jury	1 h à 2 h
Délibération du jury	—

Le jury est composé en tenant compte de votre parcours et de votre spécialité. Il réunit notamment un universitaire, un professionnel du journalisme et le référent VAE de l'ESJ PRO. Aucun membre de votre entreprise actuelle ne peut y siéger.

LES DÉCISIONS POSSIBLES

Décision	Ce que cela signifie
Validation totale	Le diplôme de journaliste vous est délivré.
Validation partielle	Le jury précise les blocs définitivement acquis et ce qui reste à valider.
Refus de validation	Le diplôme n'est pas délivré. Le jury vous restitue les conclusions de sa délibération.

Après une validation partielle. Le jury identifie les compétences à compléter. Il peut vous prescrire une ou plusieurs formations complémentaires, encadrées par une convention avec l'ESJ PRO, et désigne un tuteur qui vous suit pendant cette période. Vous disposez de deux ans pour vous présenter à nouveau devant le jury, qui évalue alors les acquis complémentaires et délibère sur l'obtention du diplôme.

LES COÛTS

Prestation	Tarif
Étude du dossier de recevabilité et inscription	240 € TTC

Prestation	Tarif
Accompagnement (facultatif) — environ 24 heures sur 12 mois : rendez-vous individuels, lecture du dossier, préparation au jury	1 080 € TTC
Droits d'inscription au jury	4 200 € TTC 3 600 € TTC pour les demandeurs d'emploi
Second jury, en cas de validation partielle	1 500 € HT
Formations complémentaires éventuelles	Selon la prescription du jury

LES FINANCEMENTS

Plusieurs dispositifs peuvent prendre en charge tout ou partie de votre parcours. L'ESJ PRO vous aide à identifier celui qui correspond à votre situation.

- **Compte personnel de formation (CPF)** : la VAE est éligible. Vous pouvez mobiliser vos droits depuis moncompteformation.gouv.fr.
- **Plan de développement des compétences de votre employeur** : votre entreprise peut financer la démarche, le cas échéant avec son opérateur de compétences (l'Afdas pour la plupart des entreprises de presse et des médias).
- **Transitions Pro** : l'association de votre région peut financer une VAE, notamment dans le cadre d'un projet de reconversion.
- **France Travail** : si vous êtes demandeur d'emploi, votre conseiller peut étudier une aide au financement.
- **Congé VAE** : si vous êtes salarié, vous pouvez demander un congé rémunéré pour préparer et passer les épreuves de validation.

VOUS AVEZ UN PROJET DE VAE ?

Pour un premier entretien d'orientation, contactez **Fatima Moujahid**, responsable de la scolarité :

fatima.moujahid@esj-pro.fr — 04 67 65 67 97

Vous êtes en situation de handicap ? Signalez-le dès le premier contact : nous étudions avec vous les adaptations possibles du parcours et des épreuves.

Informations à jour en septembre 2026.